

*Questions orales*

**L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés n'a pas déclaré que ces personnes étaient des réfugiés, et nous n'avons pas non plus l'intention de le faire. Étant donné la prolongation du conflit libanais, nous avons décidé, par décret du conseil, de leur permettre de postuler le statut d'immigrant reçu. D'après les renseignements que nous avons obtenus, il y a actuellement entre 1,000 et 1,100 Libanais dans ce cas au Canada et, bien sûr, cette mesure s'appliquera à tous ceux qui sont arrivés au Canada depuis, je pense, lundi dernier.

LES VÉRIFICATIONS DE SÉCURITÉ DES ENTRÉES DE LIBANAIS  
AU CANADA—L'UTILISATION D'UN SYSTÈME DE POINTS  
COMME CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

**M. Jake Epp (Provencher):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. J'aimerais demander au ministre si les candidats devront être déclarés admissibles en vertu du système de points et, ce qui est plus important, si le ministre s'occupe actuellement de faire les vérifications de sécurité voulues afin d'éviter la situation malheureuse qui s'est produite dans le cas du programme de rétablissement des Vietnamiens, qui a mis en doute la possibilité pour le Canada de recevoir des réfugiés internationaux.

**L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, comme je l'ai déjà dit, les candidats seront assujettis aux vérifications d'usage concernant leurs antécédents et leur état de santé. Quand aux critères qui seront utilisés, ils ne seront pas exactement conformes au système de points. En outre, les réfugiés devront pouvoir s'adapter avec succès à la vie canadienne, de préférence avec l'aide des groupes de Libanais au Canada.

En ce qui concerne l'observation faite par le député dans sa question, je pense qu'il n'y a eu qu'un ou deux incidents relativement à l'immigration des Vietnamiens ou de tout autre groupe de réfugiés. Vu les mesures d'urgence exigées par la situation malheureuse qui pousse les réfugiés à demander un traitement spécial, je mets toute personne au défi d'éviter de tels problèmes, mais selon moi, il ne faut pas les exagérer.

\* \* \*

LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

LE FONDEMENT DE LA DÉCISION DANS LE CAS DU  
RÈGLEMENT SALARIAL DES EMPLOYÉS DE L'UNITÉ DE  
RÉADAPTATION AU NOUVEAU-BRUNSWICK

**M. Mike Landers (Saint-Jean-Lancaster):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Étant donné les récentes réductions de salaires des employés de l'unité pharmaceutique et de réadaptation physique et mentale qui sont visés par la partie III de la loi sur les relations de travail du Nouveau-Brunswick, serait-il possible d'obtenir une copie du rapport du technicien sur lequel la Commission de lutte contre l'inflation s'est appuyée pour décider de réduire les salaires et, sinon, pourquoi pas, étant donné les allégations d'inexactitudes qui ont été faites?

[M. Epp.]

**L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, j'ai discuté des questions posées par le député à cet égard avec la Commission de lutte contre l'inflation et elle m'a signalé qu'à cause des dispositions de l'article 14(1) de la loi anti-inflation, les documents ne pouvaient pas être diffusés parce qu'ils sont confidentiels. Je regrette donc de ne pouvoir accéder à la demande du député.

\* \* \*

[Français]

L'HABITATION

ON DEMANDE SI LE MINISTÈRE EST RESPONSABLE DE LA  
DÉSIGNATION DES ZONES ADMISSIBLES AU PROGRAMME  
PAREL

**M. Gilbert Rondeau (Shefford):** Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre d'État chargé des Affaires urbaines.

Nous savons que l'honorable ministre consulte les provinces, afin d'établir les zones désignées ayant droit au programme PAREL. Est-ce que l'honorable ministre peut dire à la Chambre si son ministère est finalement responsable de la désignation de ces zones, et sur quels critères il se base pour établir si une zone municipale a droit à ce programme?

[Traduction]

**L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines):** Monsieur l'Orateur, je pense que le député fait allusion au programme de remise en état qui a remplacé le programme de rénovation urbaine. Le premier critère du programme d'aide et de remise en état des logements, c'est qu'il s'applique en priorité aux quartiers qui avaient, aux termes du programme précédent, été désignés, quartiers de rénovation urbaine, mais qui ne portent plus cette désignation puisque le programme a été remplacé par le programme actuel, qui lui est bien supérieur. La seconde priorité serait l'amélioration du quartier et le critère de base est que le quartier choisi soit celui qui en a le plus besoin, dont les habitants ont les plus faibles revenus et où les normes d'habitation sont les plus basses. La province choisit d'habitude ces quartiers et ensuite la sélection finale est soumise à l'approbation de la SCHL. La situation est quelque peu différente et particulière dans la ville de Montréal, où un arrangement spécial a été pris dans deux quartiers de l'est de la ville; ceci mis à part, on a désigné 12 quartiers à rénover dans la province du Québec.

\* \* \*

L'ÉDUCATION

LA RÉPONSE DES MINISTRES PROVINCIAUX À LA  
CONVOCATION À UNE CONFÉRENCE—DEMANDE DE  
PRÉCISIONS

**M. Gordon Ritchie (Dauphin):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État. Les ministres provinciaux de l'éducation ont-ils accepté l'invitation de le rencontrer le 7 juillet et lui ont-ils demandé de fournir des éclaircissements au sujet de cette rencontre?